



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2024-733

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2024 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2024-733 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2023-707 SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES

L'objet de ce règlement est de modifier le *Règlement n° 2023-707*, afin de bonifier le remboursement maximal prévu à l'article 4 à 500 \$, plutôt qu'à 300 \$.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 19 décembre 2024

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca